



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Huiles

Question écrite n° 15676

Texte de la question

Mme Marie-France Lecuir attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les pertes subies par les entreprises de ramassage d'huiles usagées, qui se montent à 11,5 millions de francs pour le premier trimestre 1989. Elle lui demande s'il entend étudier une majoration de la taxe parafiscale, dont le produit permettrait d'effacer les pertes enregistrées.

Texte de la réponse

Reponse. - Le taux de la taxe parafiscale sur les huiles de base a été récemment doublé afin de tenir compte de l'évolution des conditions économiques du ramassage des huiles usagées. Le taux actuel (70 F par tonne) semble convenable à cet égard. À l'occasion des travaux préparatoires au renouvellement de la réglementation sur l'élimination des huiles usagées, qui doit intervenir à la fin du mois d'août, il a été décidé d'entreprendre une nouvelle évaluation financière plus complète du dispositif actuel.

Données clés

Auteur : [Mme Lecuir Marie-France](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15676

Rubrique : Récupération

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3124